CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 15 janvier 1971

La séance est ouverte à 11 heures.

VACANCE DE SIÈGE

[Traduction]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu une communication m'avisant que le siège de M. H. Russell MacEwan, député de la circonscription de Central Nova, est vacant à la suite de la démission de son titulaire. En conséquence, j'ai ordonné au directeur général des élections d'émettre un bref destiné à pourvoir le poste de cette circonscription.

AFFAIRES COURANTES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Je le fais à cause du grand nombre de Canadiens qui font des déclarations sur la situation critique du chômage et parce qu'il serait opportun qu'un certain nombre d'entre eux comparaissent devant le comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration pour nous en donner une idée précise et nous permettre de surmonter cette crise. Je demande donc à proposer, appuyé par le député de Skeena (M. Howard):

Que question de la crise du chômage au Canada soit soumise à l'examen du comité permanent du travail, de la maind'œuvre et de l'immigration et que le comité songe à convoquer des témoins en mesure d'exposer la gravité du problème et faire des propositions, y compris le ministre du Travail du Québec qui a déclaré qu'une révolution pourrait éclater dans cette province si le chômage s'aggravait.

M. Baldwin: Et le chef de l'opposition qui parcourt le pays et qui se renseigne sur la situation.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion que le député de Winnipeg-Nord-Centre propose aux termes de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime. La motion ne peut donc être présentée maintenant.

• (11.10 a.m.)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE—PROPOSITION DE CONFIER À UN SEUL MINISTRE LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. Vu que les politiques de six ministères—ceux des Finances, de l'Industrie et du Commerce, de l'Expansion économique régionale, des Transports, de la Consommation et des Corporations, et de la Main-d'œuvre et de l'Immigration—déterminent pour une bonne part l'état de l'économie canadienne et, par conséquent, le niveau de l'embauche au pays, le gouvernement a-t-il songé à désigner un ministre, de préférence celui des Finances, pour coordonner les politiques de ces six ministères en ce qu'elles touchent aux conditions économiques générales au pays, de façon à s'attaquer d'une manière concertée et plus efficace au problème du chômage?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant qui a naguère fait partie de certains cabinets sait que la meilleure façon de coordonner la politique gouvernementale est par l'intermédiaire du cabinet lui-même. De nombreux pays ont tenté de nommer des super-ministres de l'économie et ont invariablement échoué. Je ne pense pas que ce soit un précédent recommandable.

LE CHÔMAGE-LES MISES À PIED PAR AIR CANADA

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'ai une question supplémentaire. Je voudrais simplement ajouter que les résultats obtenus jusqu'ici n'indiquent pas...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Hees: Puis-je poser une question supplémentaire? Nous avions de la coordination, mais non pas vous messieurs.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Hees: Je poserai maintenant ma question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Une voix: Parlez-nous de votre cabinet George.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant voudra-t-il s'enquérir pourquoi Air Canada,